

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dixième session du Comité pour les plantes
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 – 15 décembre 2000

Suivi des décisions de la CdP11

HARPAGOPHYTUM SPP.

Le présent document a été préparé par l'autorité scientifique de l'Allemagne.

1. Le document Com. 11.11 demande que "les Etats des aires de répartition et les pays d'importation communiquent au Secrétariat toutes les informations disponibles concernant le commerce, la gestion, les mesures réglementaires et la situation biologique d'*Harpagophytum* spp.". En tant que gros importateur d'*Harpagophytum procumbens*, l'Allemagne contribuera activement à ce processus. Toutefois, les importations sont difficiles à suivre car l'espèce n'est couverte par aucune législation de conservation.
2. Suite à la décision prise à la CdP11, le Ministère allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire, a fourni des fonds pour envisager des options de prélèvement durable d'*Harpagophytum procumbens*.
3. Deux projets ont été commandés récemment. Le premier est le suivi d'une étude réalisée sur le terrain et sous forme de questionnaires en 1998-1999 en Namibie, sur la répartition géographique et l'état des populations d'*H. procumbens*. Il vise à comparer les effets des prélèvements sur les populations d'*H. procumbens* dans les zones communales et dans les fermes commerciales en Afrique du Sud, au Botswana et en Namibie. Des scientifiques de l'Université de Cologne coordonneront ce projet en collaboration avec des chercheurs d'institutions des Etats de l'aire de répartition. Le projet s'achèvera probablement à la fin de 2001.
4. Le second projet sera réalisé par le CRIAA, ONG de développement en Namibie. Dans le cadre du projet en cours du CRIAA à Omaheke, intitulé "*Sustainably Harvested Devil's Claw Project*", les objectifs suivants seront visés: i) identifier les méthodes de prélèvements qui permettent la régénération optimale de la plante; ii) mettre au point une méthode simple et précise pour identifier le rendement annuel durable pour une zone de prélèvement potentielle; iii) évaluer les effets des fluctuations des précipitations sur l'état des populations de l'espèce, en définissant des parcelles permanentes. Le projet durera jusque vers la fin de 2003.
5. Les deux projets seront réalisés en étroite collaboration avec les autorités et les institutions des pays concernés. L'on espère pouvoir les relier à d'autres travaux de recherche en cours dans les Etats de l'aire de répartition.

